

## **La modernisation du processus de gestion des déchets au Maroc : miracle ou mirage ?**

## **Modernizing the waste management process in Morocco: miracle or mirage?**

**NYA Imane**

Doctorante

Faculté des sciences économiques, juridiques et sociales Souissi

Université Mohamed V, Rabat

Laboratoire de recherche en management des organisations, droit des affaires et  
développement durable

Maroc

[imane.nya@um5s.net.ma](mailto:imane.nya@um5s.net.ma)

**Date de soumission :** 07/05/2020

**Date d'acceptation :** 17/06/2020

**Pour citer cet article :**

NYA I. (2020) « La modernisation du processus de gestion des déchets au Maroc : miracle ou mirage ? », Revue Internationale des Sciences de Gestion «Volume 3 : Numéro 3» pp : 389 - 407

## Résumé

Au Maroc, la gestion des déchets fait face à de multiples obstacles : juridiques, institutionnels, économiques, financiers, techniques, sociaux et culturels.

Compte tenu de l'importance de ce secteur urbain (notamment en matière de salubrité publique) et de la dangerosité des répercussions négatives qui peuvent en découler sur les différentes sphères (sociales, environnementales, économiques et sanitaires), il est donc nécessaire de comprendre le fonctionnement de celui-ci.

Le présent article vise à étudier la gestion des déchets au Maroc en général et la phase de traitement des déchets en particulier (notamment, l'exemple de la décharge).

À travers l'exemple de la décharge de Médiouna, nous allons mettre l'accent sur les principales défaillances du processus de gestion des déchets au Maroc. Il est ainsi question de souligner les répercussions découlant de cette structure (jugée comme une réelle source de nuisances pour les habitants vivant à proximité).

Nous allons également nous intéresser à la question du poids de l'informel et notamment, la forte présence de récupérateurs.

**Mots clés :** la décharge ; la gestion des déchets ; les dysfonctionnements ; la modernisation ; les injustices

## Abstract

In Morocco, waste management faces multiple obstacles: legal, institutional, economic, financial, technical, social and cultural.

Given the importance of this urban sector (particularly in terms of public health) and the danger of the negative repercussions that may result from it on the various spheres (social, environmental, economic and health), it is therefore necessary to understand how it operates.

This article aims to study waste management in Morocco in general and the waste treatment phase (in particular the structure dedicated to treatment e.g., landfill).

Through the example of the Mediouna landfill, we will focus on the main shortcomings of the waste management process in Morocco. It is thus a question of emphasizing the repercussions arising from this structure - considered as a real source of nuisance for the inhabitants living nearby).

We will also focus on the issue of the weight of the informal sector and the strong presence of waste pickers.

**Keywords:** landfill; waste management; dysfunctions; modernization; injustices

## Introduction

Les modes de consommation et de production actuels (le raccourcissement des cycles de vie de produits, l'adoption du jetable, la sophistication des biens...) génèrent des quantités colossales de déchets. Ces détritux envahissent de plus en plus, nos espaces de vie et posent de réels problèmes sanitaires et environnementaux.

La gestion des déchets représente un défi de taille et ce, aussi bien à échelle mondiale que nationale. Elle fait face à de multiples obstacles : des volumes en perpétuelle croissance, le manque de moyens financiers et économiques, la défaillance des services de contrôle, l'inadaptation des modes techniques et des moyens matériels avec les réalités locales.

Au Maroc, ces dysfonctionnements revêtent diverses formes, notamment l'insuffisance du taux de collecte, la présence de plus de 300 décharges sauvages au niveau national, la faiblesse de coordination entre les différentes parties prenantes du secteur.

Afin de pallier à ces défaillances, le Maroc a entrepris des mesures et des stratégies multiples : à travers notamment, le renforcement de l'arsenal juridique et réglementaire (l'adoption de plusieurs lois dont notamment la loi 28-00, la mise en place du PNDM<sup>1</sup>). Cependant, des dysfonctionnements persistent toujours.

Le présent article va répondre à la problématique suivante : **la gestion des déchets au Maroc : un service urbain défaillant en quête de modernisation ?**

Afin de répondre à cette problématique, nous proposons de recourir à une analyse plurielle qui porte sur les différents aspects : juridiques et réglementaires (les différents textes juridiques encadrant la question des déchets), organisationnels (en mettant l'accent sur les spécificités de ce processus dans le cadre marocain, le poids du secteur informel) et également techniques.

Dans le cadre de l'analyse de la gestion des déchets au Maroc, nous allons dans un premier temps nous intéresser au cadre juridique et réglementaire, tout particulièrement à la loi n°28-00. Ensuite, nous allons étudier la phase de mise en décharge en accordant une attention particulière à la structure dédiée au traitement des déchets à Casablanca. Ainsi, nous allons nous intéresser à la décharge de Médiouna en mettant en évidence les répercussions d'une telle structure sur les riverains et également les travailleurs informels. Pour finir, nous allons analyser le processus de modernisation du système de gestion des déchets au Maroc.

---

<sup>1</sup> Programme national des déchets ménagers ( PNDM)

## 1. Le renforcement de l'arsenal juridique et réglementaire

Le contexte actuel est marqué par des défis de taille tels que : l'augmentation des cours de l'énergie, les effets négatifs du changement climatique, la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles.

S'inscrivant dans ce sens, la prise de conscience environnementale et la nécessité de préservation de l'environnement sont visibles à différentes échelles. La volonté de verdissement est de plus en plus inscrite dans les politiques publiques, les stratégies développées, les chartes et les textes réglementaires.

Le Maroc a mis en place des politiques de mise à niveau environnementale. Il est question d'institutionnalisation du développement durable (la charte nationale de l'environnement et du développement durable) et le renforcement du cadre réglementaire.

Dans un cadre plus spécifique, le pays a mis en œuvre des stratégies et des dispositions juridiques portant sur la gestion des déchets en général et relatives aux déchets plastiques en particulier (Zaouaq & Zaouaq, 2019).

Ces mesures s'alignent aux engagements internationaux pris par le pays et qui visent la protection de l'environnement et la réduction des nuisances pouvant porter des atteintes à ce dernier.

Nous allons nous intéresser à présent, à l'analyse du cadre réglementaire et législatif relatif à la question environnementale en général et aux déchets plus particulièrement.

Il faut savoir que la jouissance d'un environnement sain s'élève au rang de droit et figure au niveau de la constitution marocaine de 2011 (l'article 31).

La charte nationale pour la préservation de l'environnement et le développement durable s'inscrit dans une optique de tenir compte des enjeux écologiques actuels. La loi cadre n° 99-12 a pour objectif de faire de la préservation environnementale un élément central.

Dans le cadre de cette charte, une attention particulière est accordée aux programmes suivants :

- ✓ Le programme national d'assainissement liquide qui vise l'atteinte à horizon 2030 d'un niveau de 90 % de raccordement au réseau d'eau potable, le traitement et la réutilisation des eaux usées, la construction de nouvelles stations d'épuration...

- ✓ Le programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés (PNDM) fut élaboré en 2007 par le Secrétariat d'État chargé de l'eau et de l'environnement et le Ministère de l'intérieur avec l'appui de la Banque mondiale. Ce programme s'étend sur une période allant de (2008-2023).

Il se base sur quatre axes dont notamment : l'amélioration de la gouvernance du secteur des déchets ménagers, l'amélioration de la durabilité des services de gestion des déchets municipaux, l'intégration des dimensions environnementales et sociales dans la planification de la gestion des déchets ménagers et la couverture des investissements nécessaires par des sources de financement sûres.

Ce programme a fixé une pluralité d'objectifs :

- La collecte et le nettoyage des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte professionnalisée (dans le cadre de la gestion déléguée) de 85 % en 2016 et 90 % en 2020 et 100% d'ici 2030.
- La modernisation du secteur des déchets solides.
- La réalisation des centres d'enfouissement et de valorisation des déchets au profit de tous les centres urbains (100%) en 2020.
- La réhabilitation des décharges existantes (100 %) en 2020.
- La fermeture des décharges non contrôlées d'ici 2020.
- La généralisation des plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés pour toutes les préfectures et les provinces du Royaume.
- Le développement de la filière de « *tri-recyclage-valorisation* », le recours à des actions pilotes de tri pour l'atteinte d'un taux de 20 % du recyclage en 2020.
- La sensibilisation des acteurs concernés par la problématique des déchets.
- La gestion des décharges contrôlées (la création de 15 décharges contrôlées dans tous les principaux centres urbains).
- La modernisation du secteur par une gestion et une professionnalisation modernes.
- L'amélioration du renforcement des capacités des intervenants dans le secteur.
- La prise en compte de la question des récupérateurs de déchets et ce, à travers la mise en œuvre d'initiatives d'inclusion des préoccupations sociales à tous les niveaux.

En l'attente du bilan final de ce programme, l'analyse de l'état d'avancement de celui-ci souligne certes des avancées (dont notamment : la création de centres d'enfouissement et de valorisation dans plusieurs villes (Oujda, El Jadida, Rabat...), cependant, il s'avère que d'autres objectifs sont loin d'être atteignables (particulièrement le point relatif à la fermeture des décharges non contrôlées).

Pendant longtemps, l'arsenal juridique était considéré comme ancien et peu adapté. En effet, certains ont souligné l'existence d'un vide juridique et réglementaire. Afin de pallier à cela, comme le souligne (Hafidi, 2015), le Maroc a renforcé le cadre légal et ce, à travers la mise en œuvre et l'adoption de plusieurs textes.

Le tableau suivant présente les différents textes juridiques adoptés, relatifs à l'environnement en général et aux déchets en particulier.

**Tableau N°1 : Les différents textes juridiques adoptés, relatifs à l'environnement en général et aux déchets en particulier :**

| Textes juridiques  | Portant sur                                                                       |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Loi 10-95          | Sur l'eau                                                                         |
| Loi n° 28-00       | La gestion des déchets et leur élimination.                                       |
| Loi 11-03          | La protection et à la mise en valeur de l'environnement                           |
| Loi 28-00          | La gestion des déchets solides                                                    |
| Loi N°13-03        | La lutte contre la pollution de l'air                                             |
| Loi n° 22-10       | L'utilisation des sacs et des sachets en plastique dégradable ou biodégradable    |
| Loi-cadre n° 99-12 | Elle porte sur la charte nationale de l'environnement et du développement durable |

Source : Auteur

Nous allons nous intéresser particulièrement à la loi 28-00 relative à la gestion des déchets, cette dernière représente un instrument juridique énonçant les principes directeurs de la gestion des déchets au Maroc.

La loi 28- 00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination, considère le déchet comme « *tout résidu résultant d'un processus d'extraction, d'exploitation, de transformation, de production, de consommation, d'utilisation, de contrôle ou de filtration, et d'une manière*

*générale, tout objet et matière abandonnés ou que le détenteur doit éliminer pour ne pas porter atteinte à la santé, à la salubrité publique et à l'environnement ».*

Dans le cadre de cette loi, les déchets sont classifiés en fonction de leur nature (les déchets ménagers, déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets industriels, déchets médicaux et pharmaceutiques, déchets dangereux, déchets inertes, déchets agricoles, déchets ultimes et déchets biodégradables.)

L'adoption de la loi 28-00 se veut d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ La planification et l'organisation de la collecte, du transport, du stockage, du traitement des déchets et de leur élimination de façon écologiquement rationnelle.
- ✓ La valorisation des déchets par le réemploi, le recyclage ou toute autre opération visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.
- ✓ La planification nationale, régionale et locale en matière de gestion et d'élimination des déchets.
- ✓ L'information du public sur les effets nocifs des déchets, sur la santé publique et l'environnement.
- ✓ La mise en place d'un système de contrôle et de répression des infractions commises dans ce domaine.

En plus de l'élaboration du plan directeur préfectoral ou provincial de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la loi 28-00 fixe également les procédures administratives et les prescriptions techniques relatives aux décharges contrôlées.

Cette loi prévoit également de déterminer les sites appropriés destinés à l'implantation des installations d'élimination et de stockage de ces déchets, en tenant compte des orientations des documents d'urbanisme (Dekkaki Cherkaoui & Lanoue, 2018).

La modernisation de l'arsenal juridique et réglementaire n'a pas pour autant mis fin aux dysfonctionnements. En effet, de problèmes de différentes natures persistent et ce, aux niveaux des multiples phases du processus (la collecte, le transport, la mise en décharge et les activités dédiées à la valorisation et à la récupération).

Comme le souligne (Ghalloudi, 2012), quand bien même des textes juridiques et des dispositions institutionnelles existent, des difficultés d'application persistent.

Par conséquent, la gestion des déchets au Maroc fait face à de nombreuses difficultés. Elle est marquée par l'existence de réels problèmes structurels et ce, à différents niveaux : institutionnels, techniques, économiques, sociaux, organisationnels....

Suite à l'analyse des textes juridiques et des différents décrets portant sur la question des déchets. Il est nécessaire à présent d'étudier les autres questions tout aussi importantes relatives aux problèmes d'ordre techniques et organisationnels de la gestion des déchets.

Comme le soulignent (Ghalloudi, et al. 2015), les problèmes organisationnels sont dus à un nombre important d'intervenants, qui complexifie la coordination et la coopération entre les différents acteurs (les collectivités locales, le secrétariat d'État chargé de l'Environnement, les services de contrôle, de collecte et de nettoyage et les sociétés déléguées).

Au niveau de la collecte, les contraintes sont multiples, dont notamment : les quantités colossales de déchets ménagers dans les villes, l'insuffisance des réservoirs par rapport aux volumes, l'absence de suivi et de contrôle de la gestion de la collecte, l'insuffisance en matière de gestion financière de la collecte...

Les défaillances ne se limitent pas à la phase de collecte. En effet, des dysfonctionnements sont présents également au niveau de la phase de traitement des déchets.

S'inscrivant dans ce sens, la question de traitement et d'élimination des déchets est épineuse. En effet, elle représente une étape incontournable du processus de gestion et celle qui cristallise les principaux dysfonctionnements.

Au Maroc, la mise en décharge constitue le mode de traitement des déchets le plus répandu. Elle représente également de réelles défaillances, d'autant plus dans le cas, spécifique de la décharge sauvage.

## **2. La mise en décharge : étape incontournable du processus de gestion des déchets**

La prolifération des déchets pose des problèmes de taille. En effet, celle-ci entraîne une invasion à la fois dans des espaces dédiés à l'accueil de ces résidus (le cas des décharges contrôlées) et également, dans d'autres espaces dépourvus d'équipements et de mécanismes nécessaires. Ainsi, les quantités colossales de déchets finissent par envahir des espaces tels que les dépôts à ciel ouvert et les décharges sauvages.

Cette présence est particulièrement problématique et présente de réelles menaces écologiques (notamment la détérioration de l'environnement, la contamination des eaux et des sols) et également des dangers sanitaires.

Ces menaces sont d'autant plus importantes du fait de l'absence de tri sélectif et de l'existence d'une hétérogénéité de déchets (industriels, ménagers et hospitaliers). Il faut savoir que certains sont hautement dangereux et toxiques.

Au Maroc, le mode d'élimination de déchets le plus répandu est la mise en décharge. Ce choix est justifié pour plusieurs raisons :



- Tout d'abord, la composition des déchets exige de recourir à l'enfouissement et rend tout autre mode difficilement envisageable. En effet, les déchets marocains se caractérisent par une forte humidité (avec un pourcentage élevé d'eau entre 60 et 70%) et une composition qui représente 70 % de matières organiques (Dahchour & El Hajjaji, 2020).

Il faut souligner que ces spécificités peuvent s'avérer préjudiciables et ce, compte tenu des risques de fermentation poussée.

- Les autres modes d'élimination exigent d'importants moyens financiers et techniques.

Par conséquent, l'enfouissement représente le mode d'élimination choisi au Maroc en général et à Casablanca en particulier. Cependant, il faut souligner que ce mode de traitement des déchets n'est pas sans conséquence.

En effet, en cas de présence de dysfonctionnements et de défaillances durant cette étape, les répercussions peuvent être particulièrement dangereuses. C'est notamment le cas, du modèle de gestion casablancais.

### **3. La décharge sauvage de Médiouna : une illustration de toutes les défaillances**

Le mode d'élimination de déchets adopté à Casablanca représente des dysfonctionnements de taille. Ces derniers revêtent différentes formes, l'une des plus visibles est la nature même de la structure. En effet, la décharge de Médiouna est une décharge, qui ne répond pas aux normes écologiques et sanitaires. Elle est considérée comme l'une des plus grandes du royaume (Smahi, et al., 2013) et également comme l'une des plus défaillantes.

En effet, en l'absence de normes écologiques et réglementaires, la décharge de Médiouna constitue de réels dangers et des risques sanitaires, sécuritaires et écologiques (Florin & Garret, 2017). Ces dangers sont d'autant plus accentués par l'atteinte du seuil de saturation, l'affaissement et l'éboulement des sols. Sans oublier les risques d'explosion et d'incendie du fait de l'existence de puits de méthane, de dioxyde de carbone et de sulfure d'hydrogène. Ces derniers sont hautement toxiques et inflammables (Florin & Garret, 2017).

Comme le souligne (Fekri, 2007), la présence de la décharge constitue un véritable fléau, elle s'apparente à un véritable noyau de nuisances sonores, de contamination de tous genres (des sols, des nappes phréatiques, des odeurs nauséabondes et des fumées).

Dans le cadre de la mise en décharge contrôlée, les pratiques adoptées répondent aux normes environnementales (à travers le recours au recouvrement de terre ou de matériaux appropriés,

la récupération des lixiviats et leurs traitements, la récupération des biogaz...) de telles précautions sont prises afin d'éviter les infiltrations et les ruissellements. Il est également question de recours à l'imperméabilisation des casiers destinés à recevoir les déchets, la mise en place d'un système de drainage du lixiviat et des eaux de surface (Hafidi, 2015).

Les décharges sauvages ne répondent quant à elles à aucune exigence et ne respectent pas les règles environnementales (Hafidi, 2015). Elles représentent de réels risques notamment d'incendie, d'explosion et de fuites. Par conséquent, ces dernières sont considérées comme extrêmement dangereuses pour les populations vivant à proximité et également pour la biosphère.

#### **4. La décharge de Médiouna : une proximité toxique avec les milieux d'habitation et les lieux de travail**

La présence des installations dédiées au traitement des déchets près de zones d'habitation (plus particulièrement dans les zones défavorisées, marginalisées et exclues) représente des menaces et de réels dangers pour les riverains et la biosphère.

La proximité de telles structures est considérée comme une forme de disparité et une répartition inégalitaire en matière d'exposition aux risques (notamment sanitaires, environnementaux, sociaux, économiques...). L'absence de normes réglementaires et le non respect de certaines prescriptions techniques et environnementales font des décharges sauvages et les dépotoirs à ciel ouvert, de réelles bombes à retardement (Zaouaq & Zaouaq, 2019).

En effet, l'épineuse question des décharges sauvages renvoie à des répercussions désastreuses et à de réels dangers : la pollution des sites et des sols, les logements sinistrés et insalubres, les odeurs nauséabondes, les nuisances sonores, les fumées entraînant dans certains de réels dangers sanitaires.

Comme le souligne (Carré, 2016), la présence de telles structures comporte des répercussions sur les différents plans (urbanistiques, politiques, socio-économiques et environnementaux).

Du fait des répercussions pouvant découler des structures dédiées au traitement des déchets (notamment, l'exposition aux nuisances de tous genres, aux gênes et à des incidences irréversibles) des conditions doivent être respectées.

Ainsi, il est impératif de respecter un périmètre sécuritaire et réglementaire entre de telles structures et les lieux d'habitation (les zones tampons par exemple). Faute de quoi, de réelles

menaces émergent. Ces dernières revêtent diverses formes dont, des catastrophes écologiques et sanitaires.

Les infrastructures dédiées au traitement des déchets doivent se trouver à distance des zones dédiées à l'habitat, aux loisirs, aux plans d'eau, aux forêts et aux sites agricoles.

En effet, l'emplacement des décharges doit tenir compte de facteurs multiples, d'ordres : géographiques, hydrauliques, sécuritaires, environnementaux et techniques. Cependant, dans la majorité des cas, le respect de distanciation ne semble pas être prioritaire. Ceci est d'autant plus accentué dans le cas des décharges sauvages et des dépôts à ciel ouvert.

Le choix des sites est déterminant, en plus de la nécessité de l'éloignement des zones d'habitation pour éviter les gênes, il est également impératif de s'éloigner des zones boisées (pour réduire les risques d'incendies), des eaux (pour éviter les contaminations des nappes phréatiques) et avoir le moins de répercussions sur l'esthétique des lieux.

La décharge de Médiouna illustre le non respect de ces normes, ainsi en plus de la proximité des zones d'habitation, elle se trouve également non loin de zones agricoles et d'espaces boisés.

Si la décharge représente une structure qui contribue à la salubrité publique, à l'amélioration de la propreté urbaine et au confort de la communauté. Elle représente néanmoins de réelles nuisances pour les habitants à proximité.

En débarrassant la communauté des déchets (ménagers, industriels, pharmaceutiques...), cette structure occasionne des gênes, des risques élevés et des dangers potentiels. Ces derniers sont subis par des populations et des territoires de manière disproportionnée. Autrement dit, le service que la décharge rend à la communauté semble se faire au détriment des espaces et des populations qui sont amenés à subir des nuisances de tous genres.

Bien plus encore, il semble que cette structure cristallise de vives tensions. En effet, la décharge de Médiouna représente un sujet de débat et ce, à de multiples niveaux.

Cette infrastructure soulève une vive polémique et constitue un réel bras de fer entre les autorités et les riverains. Ces derniers dénoncent les menaces et les nuisances subies.

Afin de contrer les injustices dont ils ont fait l'objet, ils mènent de multiples actions telles que (la création de collectifs d'associations, la signature de pétition et de charte). L'ensemble de ces mécanismes a pour objectif d'alerter sur les répercussions découlant de cette structure.

Comme le soulignent (Barbier & Waechter, 2001), les installations dédiées au traitement des déchets génèrent des déséquilibres, des pollutions et une réelle dégradation du cadre de vie.

De tels dangers sont d'autant plus élevés en cas de structures sauvages, ne répondant pas aux normes écologiques (comme c'est le cas de la décharge de Médiouna).

S'inscrivant dans ce sens, les espaces accueillant de telles structures sont considérés comme sacrifiés (Betrand,2003), du fait de l'exposition à des nuisances de tous genres : sonores, olfactives, visuelles...

La proximité de l'infrastructure dédiée au traitement des déchets s'apparente à une répartition inégalitaire des maux environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux. En effet, elle entraîne dans son sillage des répercussions économiques (la dépréciation foncière), sanitaires (les menaces sur la sécurité sanitaire), écologiques (les nuisances et les dangers environnementaux). Par conséquent, la cohabitation entre ces infrastructures et les lieux d'habitation peut être infernale.

La décharge de Médiouna ne représente pas seulement un point noir pour les riverains et également pour une autre catégorie à savoir : les récupérateurs et les chiffonniers. Ces derniers semblent cumuler les nuisances (dans les milieux de vie, principalement à proximité de la décharge et également dans les lieux de travail).

En effet, ces travailleurs informels sont sujets à des inégalités sociales, environnementales et également de statut. En s'adonnant à des activités de récupération, ils se trouvent condamnés à subir des conditions de vie difficiles et des conditions de travail pénibles.

Ces petites mains en contribuant à l'alimentation de la filière de récupération s'exposent à des dangers de tous genres (accidents graves, problèmes de santé, illégalité...) et ce, en plus de la stigmatisation et du rejet dont ils font l'objet.

La présence d'une telle structure (ne répondant pas aux normes environnementales et sanitaires) fait ressortir de réels problèmes de fond, liés à divers aspects (historiques, politiques, économiques, sociaux...). Il apparaît ainsi, que la marginalité ne se limite pas à celle des espaces envahis, aux personnes exposées mais bien plus que cela, il est question de considérations plus profondes et tentaculaires (notamment la question de la misère sociale, la marginalisation politique, le poids du processus historique...).

##### **5. La modernisation du système de gestion des déchets : un modèle de résolution des dysfonctionnements ?**

Le recours à la gestion déléguée fut encouragé par les institutions internationales et ce, pour la modernisation des systèmes de gestion des déchets, l'atteinte des objectifs d'amélioration de la qualité du service et l'amélioration de la propreté de la ville.

Le recours à la gestion déléguée des services publics est justifié par les pouvoirs publics par une volonté d'amélioration de ces derniers. En plus de celle-ci, il est également question d' :

- Attractivité des investissements privés et de tirer profit de l'expertise et des capacités d'innovation et de financement du secteur privé pour réaliser des projets publics. En plus de la volonté de bénéficier de transfert de savoir-faire, la formation du personnel, la modernisation des outils et des systèmes.
- Mutation vers une approche d'évaluation des besoins, d'analyse des performances, de maîtrise des coûts et de contrôle des réalisations.

Cependant, certaines failles sont pointées du doigt. Le rapport de la cour des comptes portant sur la « gestion déléguée des services Publics locaux », octobre 2014 met l'accent sur les dysfonctionnements auxquels fait face la gestion déléguée : dont, notamment, la faiblesse de fonctions de contrôle et de suivi, la difficulté de concilier les objectifs sociaux et les exigences de gestion efficace.

Le cas de la décharge de Médiouna illustre une situation de conflit pouvant apparaître dans le cadre de la gestion déléguée des déchets. En effet, elle met la lumière sur une situation critique et fortement problématique entre les autorités et la société délégataire « ECOMED ». En effet, cette expérience s'est soldée par des poursuites judiciaires.

Ainsi, cet exemple témoigne des défaillances de la gestion déléguée et fait ressortir les éventuels échecs. Elle soulève également des questions de fond à savoir :

- Les divergences d'interprétation des clauses contractuelles.
- Les manquements et les insuffisances, notamment au niveau des engagements relatifs aux investissements, à la tarification et à la qualité du service.

La gestion déléguée pose également la question de conciliation entre les exigences d'amélioration de la qualité des services de base et l'accès équitable de tous les citoyens à ces derniers (sans discriminations). En effet, il est impératif de veiller à la garantie de bien-être social, de satisfaction des besoins sociaux et d'inscription dans un cadre de cohésion sociale et de justice (comme le souligne le rapport du Conseil Economique, Social et en Environnemental sur la « Gestion déléguée des services publics au service de l'utilisateur », Saisine n°18 / 2015).

L'analyse de la modernisation du système de gestion des déchets doit s'inscrire dans un cadre de prise en compte des spécificités locales. Ainsi, une compatibilité et adaptation des procédés et des équipements avec le contexte local s'imposent. En effet, la volonté de modernisation du processus de gestion des déchets ne doit pas être en opposition avec les réalités du terrain.

Ainsi, la modernisation du secteur de déchet ne peut se faire sans tenir compte des dimensions historiques, culturelles et sociales, faute de quoi ces modèles se solderont par des échecs.

Dans le cadre de la prise en compte des spécificités locales, la question de la place occupée par le secteur informel ne peut être occultée. En effet, dans le contexte marocain et dans le cadre de la décharge de Médiouna en particulier, il est question d'une forte présence des récupérateurs et des chiffonniers.

Après avoir mis l'accent sur les répercussions d'une telle structure sur les habitants vivant à proximité et après avoir brièvement souligner les défaillances pouvant apparaître dans le cadre de la gestion déléguée, il est nécessaire à présent de traiter une autre question tout aussi importante et fortement liée à celle de la décharge, à savoir celle des récupérateurs et des chiffonniers.

S'inscrivant dans sens, il est nécessaire de s'intéresser à la nature des rapports entre le secteur formel et informel (entre complémentarité et cohabitation forcée ?). Ainsi, il est nécessaire d'analyser l'évolution d'une telle relation, dans le cas spécifique de réhabilitation d'une telle structure.

Il faut souligner que la place accordée aux récupérateurs informels varie considérablement. En effet, comme le souligne (Medina, 2005), les autorités adoptent des positions divergentes : allant de l'ignorance, des politiques de répression, de collusion ou d'intégration.

La décharge de Médiouna représente une source de revenus pour toute une filière, certes informelle mais fortement hiérarchisée (récupérateurs, semi-grossistes, grossistes...). La question de la réhabilitation de cette structure questionne la place et le statut à accorder à ces récupérateurs (rejet et déni, reconnaissance et intégration dans des processus formels).

En effet, il faut souligner que le sort des récupérateurs est conditionné par celui de la décharge. Ainsi, si l'état actuel de la décharge permet à ces travailleurs de perpétuer leurs activités quand sera-t-il, dans le cas de réhabilitation totale de celle-ci ?

Du fait des préoccupations environnementales et du dynamisme des marchés verts, les activités de récupération ne sont plus le seul apanage des catégories paupérisées en quête de source de revenus. En effet, on assiste à une tendance qui se matérialise par l'entrée d'autres acteurs, appartenant à la sphère privée.

S'inscrivant dans ce sens, les entreprises locales et internationales attirées par une logique de bénéfices et d'accumulation interviennent de plus en plus dans le secteur de récupération et de valorisation des déchets (Cirelli & Florin, 2016).

Face à la multiplication des structures dédiées à la récupération et au recyclage et une tendance de technicisation des métiers et des modes de traitement (la récupération traditionnelle se fait de plus en plus concurrencée par des procédés plus sophistiqués et automatisés), par conséquent des problèmes émergent.

S'inscrivant dans ce sens, la valorisation, le tri et la récupération des déchets intéressent à la fois des acteurs traditionnels (informels tels que les récupérateurs et les chiffonniers) et de plus en plus, d'entreprises privées, notamment les sociétés multinationales spécialisées dans le domaine de l'environnement.

L'entrée des acteurs privés exerce une influence sur les récupérateurs. Du fait de et la modernisation des procédures et des techniques, développées dans le cadre de gestion des déchets, il est question soit :

- de disparition des activités informelles de récupération. Les récupérateurs se trouvent exclus (jugés comme indésirables). En effet, le recours à des techniques modernes et à des innovations empruntées aux modèles universels réduit considérablement la marge des récupérateurs.

C'est le cas par exemple : d'une fragilisation voire d'une disparition des récupérateurs les plus précaires, l'exclusion de ceux dotés de peu de réseaux et de moyens. En effet, la création de petites sociétés formelles risque d'éliminer les récupérateurs les plus précaires (Cirelli & Florin, 2016).

- Un renforcement de la relation de compatibilité et d'imbrication des services conventionnels et non conventionnels (et ce, en l'inscrivant dans un autre cadre, par exemple sous formes d'inclusion des travailleurs informels).

D'autres structures voient également le jour, il s'agit de celles émanant de la société civile. En effet, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, on assiste à l'essor de coopératives



spécialisées. Ces dernières se basent sur la réintégration des objets et des matières dans les transactions économiques et la réinsertion sociale de personnes exclues du marché du travail.

Dans ce cas de figure, il est question de basculement d'une logique d'illégalité des travailleurs informels vers une forme de reconnaissance et d'intégration. Cette mutation prend diverses formes dont notamment : la création de coopératives et d'alliances de récupérateurs, de micro et petites entreprises ou dans d'autres cas d'intégration dans des structures telles que le centre de tri (l'exemple du centre de tri Oum Azza à Rabat).

Le cas du centre Oum Azza à Rabat témoigne de la volonté de reconfiguration du processus de gestion des déchets. Il est question de combiner une gestion se voulant plus verte (valorisation des déchets, modernisation du système tant encouragée par le PNMD et les institutions internationales). Cet exemple reflète également une forme d'intégration des travailleurs informels (de l'informalité vers l'inclusion sociale).

La question de professionnalisation des ces travailleurs est complexe, si elle permet une certaine amélioration des conditions de travail (de réduire certaines difficultés, notamment celles liées à la nature illégale de cette activité et les dangers de contamination caractérisant le travail dans les décharges sauvages), certains problèmes persistent.

En effet, il est impératif d'aller plus loin de rompre l'image dévalorisante de ces travailleurs. Ainsi, la stigmatisation dont ils font l'objet doit céder la place à la reconnaissance des rôles économiques et sociétaux, des services rendus et également de leur expertise et compétences. Il est également nécessaire de garantir l'amélioration des conditions de travail et de statut, l'accès à des droits fondamentaux et à la sécurité sociale (les filets sociaux). En effet, bien plus que l'intégration et l'inclusion des récupérateurs, les schémas d'exploitation et les formes de soumission doivent être bannis.

La modernisation des systèmes de gestion de déchets est de plus en plus visible et ce, à différentes échelles (aussi bien à échelle internationale que nationale). Le recours aux équipements sophistiqués et à une volonté de respect des normes environnementales constituent les tendances actuelles.

La modernisation du processus et l'adoption d'une logique se voulant plus verte et inclusive (la mise en avant de la protection de l'environnement et l'intégration des récupérateurs) sont présentées comme des solutions à même de corriger les défaillances et les



dysfonctionnements. Cependant, il faut souligner que le processus de gestion des déchets est plus complexe et tentaculaire. Ainsi, la résolution des dysfonctionnements exige d'adopter une approche transversale et plurielle, en intégrant non seulement les considérations technologiques, économiques, sociales mais également les aspects culturels, politiques (démocratie participative) et environnementaux.

## Conclusion

La gestion des déchets au Maroc fait face à des difficultés de taille et à de multiples dysfonctionnements.

L'exemple de la décharge de Médiouna illustre les multiples défaillances du système de gestion des déchets et ce, à de nombreux niveaux. Cette structure renvoie ainsi non seulement aux répercussions désastreuses infligées à l'environnement, à l'espace et également au cadre de vie des populations riveraines et aux injustices supportées par les récupérateurs informels. La résolution de l'épineuse question de la décharge de Médiouna exige de s'intéresser à des questions économiques, politiques, environnementales et sociales.

Le processus de gestion des déchets est un service qui se veut bénéfique pour tous (garantissant la salubrité publique) et par conséquent, il ne doit pas se faire au détriment d'une défiguration des espaces, d'une marginalisation sociale (notamment de catégories fragilisées comme c'est le cas des récupérateurs), d'une destruction de l'environnement (les nuisances et les dangers environnementaux), des répercussions sanitaires et la destruction de la qualité du cadre de vie des populations.

La gestion des déchets doit s'inscrire dans une approche multidimensionnelle, tenant compte des dimensions socio-économiques, territoriales, culturelles et techniques. Par conséquent, il est impératif de rompre avec des logiques de mimétisme et de transposition aveugle de modèles prêts à l'emploi.

En effet, la résolution des défaillances du processus de gestion des déchets ne peut se baser uniquement sur l'intégration des équipements sophistiqués. Dans ce cas de figure, la modernisation ne sera qu'un mirage.

La modernisation du processus de gestion des déchets doit s'inscrire dans une approche de justice et ce, tout au long des étapes de ce processus : la collecte, le transport et le traitement des déchets. Il est impératif de tenir compte des spécificités locales et culturelles (d'éviter ainsi la transposition aveugle des modèles étrangers incompatibles avec les réalités locales), de la dimension politique (avec la prise en compte de la pluralité d'acteurs et de penser un

cadre démocratique et participatif), l'introduction de la dimension sociale et réglementaire est également nécessaire.

Le réel miracle, pour avoir lieu, doit dépasser la seule modernisation des procédés et des techniques, il est donc impératif de recourir à une réelle implication des diverses parties prenantes dans un cadre participatif, une reconfiguration des modes de consommation (rompre avec les habitudes fortement consuméristes et génératrices de quantités colossales de déchets) , la correction des inégalités (en matière d'accès au service de collecte des déchets, d'exposition aux nuisances découlant de la décharge) et également la reconnaissance des travailleurs invisibles opérant dans le secteur de récupération (la nécessité de rupture avec la marginalisation plurielle dont ils font l'objet).

## BIBLIOGRAPHIE

Barbier, R., & Waechter, V. (2001). Débats autour d'une décharge. In *Annales des ponts et chaussées* (No. 97, pp. 48-53).

Carré, M. N. (2016). Dépôts de déchets métropolitains et justice environnementale. In *Les ateliers de l'éthique/The Ethics Forum* (Vol. 11, No. 1, pp. 101-122). Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal.

Cirelli, C., & Florin, B. (2016). Les récupérateurs de déchets: entre marginalisation et reconnaissance.

Dahchour, A., & El Hajjaji, S. (2020). Management of Solid Waste in Morocco. In *Waste Management in MENA Regions* (pp. 13-33). Springer, Cham

Dekkaki, H. C., & Lanoue, J. Elaboration d'une approche multicritère pour la recherche de sites de décharges contrôlées de classe 1 au Maroc.

Fekri, A. (2007). Impact de la décharge de Médiouna sur les ressources en eaux souterraines.

Florin, B., & Garret, P. (2017). La décharge de Médiouna: la quête du reste ultime (Casablanca).

Hafidi, M. (2015). *L'impact et la gestion des déchets solides: Région Marrakech-Safi*. Konrad-Adenauer-Stiftung Ev.

Jalila, G., Ghalem, Z., & Talbi, M. (2015). Evaluation de la première expérience de gestion déléguée des déchets ménagers à Casablanca, Maroc. *European Scientific Journal*, 11(2).

Ogé, F. (2013). 18. Sols pollués et droits. *Le développement durable à découvert*, 246.

Smahi, D., Hammoumi, O. E., & Fekri, A. (2013). Assessment of the impact of the landfill on groundwater quality: a case study of the Mediouna Site, Casablanca, Morocco. *J. Water Resour. Prot*, 5, 440-445.

Zaouaq, M., & Zaouaq, K. (2019). Le Droit et les Politiques Applicables à la Gestion des Déchets Plastiques au Maroc. *Law Env't & Dev. J.*, 15, 141.